



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-7594>

Département(s) de publication : 31

Annonce n° 26-7594

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-108550

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Sicoval - Communauté d'Agglomération

Correspondant : Le Président du Sicoval

Adresse : 110 rue Marco Polo, 31670 LABEGE

Coordonnées :

Téléphone : 0562240202

Courriel : commande.publique@sicoval.fr

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Collecte récurrente des déchets au pied des points d'apport volontaire

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : EASYTRI

Adresse : 18 AVENUE LARRIEU THIBAUD, 31100 TOULOUSE

Montant (H.T.) : 24133 euros

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 22/12/2025

Autres informations : Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr/> Entreprise EASYTRI Marché n° : 25072M Le montant indiqué correspond au total du DQE de l'attributaire. Le marché a été conclu le 19/12/2025 Le contrat est consultable dans les conditions prévues aux articles L. 300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration. Les demandes de consultation peuvent être adressées au Sicoval : Par mail, à l'adresse suivante : prada@sicoval.fr; Par courrier, à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Sicoval - Direction des affaires juridiques et des assemblées, 110 rue Marco Polo, 31670 Labège. » Introduction

des recours : « Les tiers sont recevables à former un recours de pleine juridiction tendant à contester la validité du marché, ou de certaines de ses clauses, assorti le cas échéant de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis. Ce recours peut également être assorti d'un référé suspension (article L. 521-1 du CJA). Les candidats évincés de la passation du marché peuvent exercer un référé contractuel dans le délai de 6 mois à compter du lendemain de la date de conclusion du contrat (articles L. 551-13 et suivants du CJA). » Nombre d'offres reçues : 4;

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/01/2026